

## Conseil municipal du mardi 2 mars 2010

Présents :

Henri **Benièr**e, Bernadette **Chaize**, Françoise **Charreyron**, Annie Lagniet, Philippe **Lagniet**, Julien Tardy, Robert **Tardy**, Isabelle Vernay, Marc **Vernay**, Bernard **Villemagne**.

Excusé : Guy **Planforet**

Secrétaire de séance : Annie Lagniet

Le compte rendu du conseil municipal du mardi 19 janvier est approuvé.

### Ordre du jour

1. Engagement d'une procédure de modification simplifiée du POS dans le cadre d'un développement économique à vocation sportive et touristique sur le site de Chaubour et.

Robert Tardy explique les dispositions actuelles : le terrain est situé en zone NAL et comporte un emplacement réservé pour parking ou marché. Ce terrain a été vendu par un privé à la communauté de communes pour un parking. La Communauté de communes après délibération propose de vendre une partie du terrain à l'entreprise Raidlight. Robert Tardy demande si le conseil veut bien se prononcer pour un scrutin à bulletin secret : pour ou contre la modification du POS pour lever cette réserve.

Philippe Lagniet se demande si l'on peut voter sachant qu'on ne dispose pas suffisamment d'éléments au niveau juridique.

Benoit Laval (patron de Raidlight) se propose d'éclaircir le projet. Le conseil lui répond qu'il n'a pas le droit d'interrompre le conseil.

Le conseil vote à main levée pour le scrutin à bulletin secret de la décision sur la modification du POS, sauf Philippe Lagniet qui ne veut pas participer au vote.

Le scrutin se déroule à bulletin secret.

Résultat : 1 abstention 1 pour 9 contre.

Le conseil municipal s'est prononcé contre l'engagement de procédure simplifiée de modification du POS sur la parcelle N° 1351 emplacement réservé.

2. Programme de travaux forestiers ;

Le conseil accepte des travaux en fonctionnement pour une somme de 742€ soit 887,43 € TTC

3. L'école du Bessat appuyé par la commune a fait une demande pour participer au plan de développement du numérique dans les écoles rurales. Cette demande a été accordée en février.

Ce plan permet aux écoles d'être équipée en ordinateurs portables, en tableaux blancs interactifs et en ressources numériques.

Le cout estimé est de 12 818 € et après les subventions plafonnées à 9000 €, il restera à charge de la commune 3818€.

L'installation se fera pendant les vacances de Pâques et l'enseignant du cycle3 suivra une formation à la suite.

4. Pour une facilité de gestion la commune approuve la clôture de la régie pour l'encaissement de la location de la salle polyvalente et dorénavant un titre de recette sera émis à chaque encaissement.
5. Intervention de la commune suite à la catastrophe en Haïti ;  
Après débat sur l'opportunité d'accorder une aide sur des fonds publics, le conseil s'est prononcé par 9 voix pour et 2 abstentions sur un don d'un montant de 250€ versé dans un fond créé par le ministère des affaires étrangères.
6. Compte rendu des commissions

### Urbanisme :

- Terrains de sport : une entreprise a été choisie pour le terrassement, mais la qualité du sable ne correspond pas à celle d'un terrain de sport, donc une demande a été faite pour présenter un devis sur l'équipement avec ce sable.

Idem avec le lot métallerie dont les devis des 4 entreprises sont sensiblement équivalents, mais où l'une des entreprises propose une option avec un grillage plus épais. Donc un nouveau devis est demandé à toutes les entreprises.

- Déplacement de l'agence postale à la mairie :

Une subvention va être déposée pour financer les travaux en avril.

Le déménagement pourrait se faire cet été.

- Natura 2000 : Mme Thomas propriétaire des terrains déboisés sur la Madone a été contactée par Mathilde Pantalacci responsable Natura 2000 pour que la commune achète ces terrains mais pour l'heure on n'a pas de nouvelles. Une parcelle a été achetée par un particulier.
- Eoliennes sur le territoire de la Communauté de communes.  
Ce projet est une réflexion de 4 années et lié aux objectifs de Grenelle qui correspond aux règles des 3 X 20% :
  - Diminuer de 20% les gaz à effet de serre.
  - Réduire de 20% la consommation d'énergie
  - La part des énergies renouvelables doit représenter 20% de la consommation énergétique.

La Communauté de communes a déjà effectué ou lancé d'autres projets : Des chaufferies à bois dans beaucoup de communes, une microcentrale hydro-électrique à Noharet (entre Bourg et St Sauveur) d'une capacité de 83 KW (consommation annuelle de 1000 foyers)...

Le site identifié comme le plus propice est dans le bois de Taillard sur les communes de Burdignes et St Sauveur en rue.

L'impact paysager est a priori acceptable.

Le site est éloigné de plus de 2 km des premières maisons.

La distribution électrique est possible grâce à la centrale d'Annonay

L'objectif est d'implanter 8 éoliennes de 2,5 MW

Pour plus d'information voir le site de la Communauté de communes des Monts du Pilat ;

## Vie locale

- Pilat propre : dates proposées les vendredi 19 (pour l'école) et samedi 20 mars (pour tous).

Aucune date de repli n'est proposée ce jour : vu : le WE de Pâques 3 avril et que les 3 WE suivants sont sur les vacances de Printemps. Françoise se charge de contacter les associations, Annie le Parc du Pilat pour le matériel et la diffusion médiatique.

- La réunion pour définir les critères d'attribution des places en crèche (Planfoy) se tiendra lundi 22 mars
- Le journal sortira mi avril : réflexion sur la relecture vu l'oubli de l'épicière sur le précédent
- Le don du sang ne se déplace plus sur le Bessat, ni Tarentaise car moins de 40 poches sont collectées.

## Voirie

On attend le tracteur

On subit des pertes : consommation de 140 m<sup>3</sup> par jour, c'est trop élevé. Un dossier de subvention est en cours pour installer des compteurs intermédiaires pour localiser les fuites.

Les dossiers DGE pour les équipements cinéraires et sportifs sont complets donc on peut commencer les travaux.

## SI CTOM

Philippe présente le rapport de la dernière réunion :

Le tonnage de la collecte diminue au profit du tri sélectif : c'est bien ; Par contre les gens sont moins disciplinés et on constate plus de rejet au niveau du tri sélectif. Pour palier à ces inconvénients il est proposé une sensibilisation en école primaire. Une troupe de théâtre présentera un spectacle au CM2. Le transport serait assuré par les communes.

Les habitants de Haute Loue paient moins de redevance de taxe d'ordure ménagère, donc le pourcentage va être diminué sur les 3 ans à venir.

## Divers

Problème d'entretien du local du syndicat d'initiative : La Com. com. propose 2 h par semaine pour les locaux SI et espace Nordique et demande à la commune de prendre une personne du Bessat contre remboursement. Le problème est que la commune utilise au maximum ses employés communaux et ne peut pas embaucher (une éventualité avec Chrystelle Lacout). Il faudra discuter avec la Com. com.

Elaboration du planning des permanences des scrutins des 14 et 21 mars.